

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014****SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2013.....	3
<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
<i>Alain BAUDIN</i> .....	4
<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2014.....	5
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014.....	6
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	7
FINANCES - EXERCICE 2014 - IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION .....	9
<i>Monsieur le Maire</i> .....	11
<i>Alain GRIPPON</i> .....	11
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	11
<i>Monsieur le Maire</i> .....	11
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	11
<i>Monsieur le Maire</i> .....	12
<i>Marc THEBAULT</i> .....	12
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	12
<i>Monsieur le Maire</i> .....	13
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	13
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	13
<i>Marc THEBAULT</i> .....	14
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	14
<i>Amaury BREUILLE )</i> .....	14
<i>Monsieur le Maire</i> .....	14
<i>Simon LAPLACE</i> .....	15
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	15
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	15
<i>Fabrice DESCAMPS</i> .....	16
<i>Monsieur le Maire</i> .....	16
<i>Amaury BREUILLE )</i> .....	16
<i>Monsieur le Maire</i> .....	16
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES .....	17
<i>Monsieur le Maire</i> .....	18
<i>Alain GRIPPON</i> .....	18
<i>Monsieur le Maire</i> .....	21
<i>Alain GRIPPON</i> .....	21
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	22
<i>Alain GRIPPON</i> .....	23
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	23
<i>Monsieur le Maire</i> .....	24
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	24
<i>Monsieur le Maire</i> .....	25
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	25
<i>Monsieur le Maire</i> .....	25
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	26
<i>Fabrice DESCAMPS</i> .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> .....	26
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> .....	26
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES .....	27
<i>Alain GRIPPON</i> .....	28
FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	29
<i>Alain GRIPPON</i> .....	30



<b>SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPÉTITION .....</b>	<b>60</b>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>63</i>
<i>Rose-Marie NIETO .....</i>	<i>63</i>
<i>Florent SIMMONET .....</i>	<i>63</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>63</i>
<i>Amaury BREUILLE .....</i>	<i>63</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>63</i>
<b>SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LOISIRS .....</b>	<b>64</b>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>66</i>
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN .....</i>	<i>66</i>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>66</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>66</i>
<i>Dominique DESQUINS .....</i>	<i>66</i>
<i>Michel PAILLEY .....</i>	<i>66</i>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>66</i>
<i>Nicolas MARJAULT .....</i>	<i>66</i>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>67</i>
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA DIVERSITÉ .....</b>	<b>68</b>
<b>SUBVENTIONS AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS ET DES MANIFESTATIONS .....</b>	<b>71</b>
<b>SUBVENTION - TERRAIN DE BICROSS - MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE- BICROSS CLUB NIORTAIS - AVENANT N°3 .....</b>	<b>73</b>
<b>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'ÉQUIPEMENTS - ASSOCIATION L'OLYMPIQUE LEODGARIEN .....</b>	<b>74</b>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>75</i>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>75</i>
<b>RENOUVELLEMENT LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES .....</b>	<b>76</b>
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES .....</b>	<b>78</b>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>79</i>
<i>Nicolas MARJAULT .....</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>79</i>
<i>Nicolas MARJAULT .....</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>79</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire .....</i>	<i>80</i>
<b>SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES .....</b>	<b>81</b>
<b>FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE - SOUTIENS FINANCIERS .....</b>	<b>83</b>
<b>FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE - CONVENTION DE MÉCÉNAT .....</b>	<b>84</b>
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ .....</b>	<b>85</b>
<b>CHANTIER D'INSERTION 2014 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) .....</b>	<b>88</b>
<b>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE - APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LA MUTUALISATION DES ACTIVITÉS DE GARAGE DE LA VILLE DE NIORT ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS .....</b>	<b>91</b>
<b>MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....</b>	<b>92</b>
<b>EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS .....</b>	<b>93</b>
<b>CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES AU SERVICE CULTUREL - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 10 MARS 2014 .....</b>	<b>94</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>95</i>
<i>Nicolas MARJAULT .....</i>	<i>95</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>95</i>

PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE À LA DSIT  
COMMUN AVEC LA CAN..... 96

*Lucien-Jean LAHOUSSE* ..... 97  
*Monsieur le Maire*..... 97

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 avril 2014**

**Président :****MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Procès-verbal n° Pv-2014-9

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20  
DÉCEMBRE 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Mesdames, Messieurs, chers collègues, si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer le Conseil municipal.

Je vais faire circuler la feuille d'émargement et désigner un secrétaire de séance. Un volontaire ? Une volontaire ? Dominique SIX, très bien.

Nous allons, conformément à l'ordre du jour, approuver les différents procès-verbaux, nous avons à vous soumettre l'approbation des trois PV antérieurs à cette mandature, ceux du 20 décembre, du 3 février et du 10 mars 2014.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ces PV ? Oui, Alain BAUDIN.

**Alain BAUDIN**

Je voulais simplement remercier les services d'avoir su, en quelques semaines, réactualiser et faire en sorte que le retard pris depuis plusieurs mois ait été comblé. Je voulais simplement le souligner.

**Monsieur le Maire**

Merci pour cette sympathique remarque.

PROCES-VERBAUX



**Direction du Secrétariat Général****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER  
2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**







































































































































































**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT  
AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Et sur proposition de Niort Associations (pôle culture),

Il est proposé d'allouer aux associations culturelles les subventions annuelles de fonctionnement dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la Ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Pour les dossiers d'un montant inférieur à 1 500 €, le pôle culture de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes d'un montant total de 33 780 euros aux associations ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2014</b>
<b>Associations de mise en valeur du patrimoine</b>	
Folk'avoine	610,00 €
Les amis des musées de Niort	560,00 €
Le Chaleuil dau pays niortais	800,00 €
Université Inter Âge	500,00 €
<b>Associations culturelles non classées ailleurs</b>	
Cercle généalogique des Deux Sèvres	570,00 €
Guillaume Bude	500,00 €
Niort en Bulles	800,00 €
Union Philathélique Niortaise	500,00 €
<b>Associations d'expression musicale lyrique et chorégraphique</b>	
<b>Musique</b>	
Accès Rock	640,00 €
Arc Musical	750,00 €
CEM	1 500,00 €
Chanson	600,00 €
Chantepezenne	700,00 €
Cheminots niortais	400,00 €
Chorale à coeur joie	720,00 €
Chorale André Léculeur	570,00 €

Jeunesses Musicales de France	4 800,00 €
Tempo	450,00 €
Vocame	500,00 €
Voix Grégoriennes	100,00 €
<b>Danse</b>	
Azoukah	720,00 €
Golpe Pena Flamenca	680,00 €
Les naines blanches	400,00 €
Tang'ochos	650,00 €
Virevolte	1 000,00 €
Yakadanser	680,00 €
<b>Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques</b>	
Arts et couleurs	380,00 €
Atelier de la cité	700,00 €
Atelier de la source	300,00 €
Autour de la Sculpture	350,00 €
Catartsis	500,00 €
Esquisses et couleurs	750,00 €
La Palette	650,00 €
OARSIS	800,00 €
Rencontres Créatives	300,00 €
<b>Troupes de théâtre et autres créations</b>	
Compagnie Les petits détails	650,00 €
LEA (Ateliers du Baluchon)	2 050,00 €
Edad mestiza	650,00 €
Cabaret St Flo	2 500,00 €
Les pieds dans l'ô	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 780,00 €</b>

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 40  
 Contre : 0  
 Abstention : 2  
 Non participé : 1  
 Excusé : 2

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Délibération n° D-2014-179

**Mission Festival de la Diversité  
Biologique et Culturelle**

**FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET  
CULTURELLE - SOUTIENS FINANCIERS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La 3<sup>ème</sup> édition du festival Téciverdi se déroulera du 26 au 29 juin 2014 autour de la thématique « Migrations ». Cette année encore de nombreux partenaires ont manifesté leur intérêt pour cette manifestation atypique qui s'inscrit de plus en plus sur le territoire de l'agglomération de Niort et au niveau régional.

Pour mener à bien son organisation, tant dans ses aspects budgétaires que logistiques, il est nécessaire de solliciter les collectivités publiques et institutions ainsi que les entreprises privées. Il a déjà été approuvé lors des précédents Conseils municipaux 16 conventions de partenariat et de mécénat.

Nous avons obtenu les soutiens du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour un montant de 40 000 € et du Conseil Régional Poitou-Charentes dans le cadre du CRDD (Contrat Régional de Développement Durable) pour un montant de 25 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter ces aides financières apportées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Conseil Régional Poitou-Charentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Délibération n° D-2014-180

**Mission Festival de la Diversité  
Biologique et Culturelle**

**FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET  
CULTURELLE - CONVENTION DE MÉCÉNAT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La 3<sup>ème</sup> édition du festival Téciverdi se déroulera du jeudi 26 juin au dimanche 29 juin 2014, autour de la thématique « Migrations ». Cette année encore de nombreux partenaires ont manifesté leur intérêt pour cet événement atypique qui s'inscrit de plus en plus sur le territoire de l'agglomération de Niort et au niveau régional.

Pour mener à bien son organisation, tant dans ses aspects budgétaires que logistiques, il est nécessaire de solliciter les collectivités publiques et institutions ainsi que les entreprises privées, et de tisser des partenariats avec des structures culturelles ou scientifiques pour pérenniser des collaborations.

Le conseil municipal a déjà approuvé 15 conventions de partenariat et 1 convention de mécénat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mécénat pour un montant de 5 000 € avec la Banque Française Mutualiste.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**



**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -  
ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les propositions de Niort Associations (pôle Solidarité)

Au titre de l'année 2014 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Solidarité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes ainsi définies :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2014</b>
<b>Associations de défense des droits</b>	
Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC 79)	650,00 €
Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI)	800,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>1 450,00 €</b>
<b>Associations non classées ailleurs</b>	
<b>Connaissance de soi</b>	
CEntrage, Verticalité, Expression Sensible (CEVES)	250,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Associations oeuvrant dans le domaine de l'handicap</b>	
Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants - Groupe des Deux-Sèvres	1030,00 €
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Niort	700,00 €
Association de Loisirs pour Enfants à Pathologie Autistique à Niort (ALEPAN)	600,00 €
Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés (FMH 79)	700,00 €

Association des Paralysés de France - Délégation des Deux-Sèvres (APF 79)	600,00 €
Association Loisirs Culture Vacances (ALCV)	450,00 €
Association Sourds 79	800,00 €
Voir Ensemble - Groupe des Deux-sèvres	200,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>4 750,00 €</b>
<b>Associations d'aides à la famille</b>	
Confédération Syndicale des Familles	900,00 €
Les 5 E (Etre Exister Evoluer Entreprendre Ensemble)	600,00 €
Voix Lactées	500,00 €
Enfance et Familles d'Adoption des Deux-Sèvres (EFA)	250,00 €
Association Départementale des Veuves et Veufs des Deux-Sèvres	900,00 €
Jumeaux et Plus 79	200,00 €
Mouvement Français pour le Planning Familial des Deux-Sèvres	1 150,00 €
Vacances et Familles 79 - l'Accueil en Plus	650,00 €
Accueil, Information, Rencontre, Entraide (AIRE)	300,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>5 800,00 €</b>
<b>Associations de santé</b>	
ALISPAD	245,00 €
ASP L'Estuaire	850,00 €
La Croix d'Or	630,00 €
Nouvelle Vie Sans Alcool	550,00 €
France Alzheimer Deux-Sèvres Association Renée Bobineau	820,00 €
AIDES - Délégation Départementale des Deux-Sèvres	1000,00 €
Union Départementale des Amicales de Donneurs de Sang Bénévoles des Deux-Sèvres	650,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux Section des Deux-Sèvres (UNAFAM 79)	650,00 €
Club Coeur et Santé	300,00 €
Solidarité Et Soutien Aux Malades (SESAM)	600,00 €
Association de Dons d'Organes et Tissus Humains (ADOTH 79)	950,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>6 925,00 €</b>
<b>Associations d'insertion sociale et de soutien aux personnes défavorisées</b>	
Association le Cri 79	600,00 €
Association Départementale des Conjointes Survivants des Deux-Sèvres	300,00 €
L'appui	500,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>1 400,00 €</b>

<b>Interventions économiques : Services communs</b>	
Identification Conseil Analyse des Risques en Entreprises (ICARE)	300,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>300,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 175,00 €</b>

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

**Direction Patrimoine et Moyens****CHANTIER D'INSERTION 2014 - APPROBATION DES  
CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE  
NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR  
L'EMPLOI (MIPE)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Lors de sa séance du 16 janvier 2012, le Conseil municipal a renouvelé la convention cadre de ce partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

Il convient, aujourd'hui, de définir les chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2014.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à l'exécution de celui-ci.

Pour l'année 2014, l'ensemble de ces opérations nécessite une participation de la Ville de Niort estimée à :

- 81 238,00 € pour la main d'œuvre ;

- 30 181,59 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur l'exercice correspondant.

Les chantiers proposés sont les suivants :

<b>Equipements</b>	<b>Nature du chantier</b>	<b>Montant affecté à la main d'œuvre</b>	<b>Montant estimé des matériaux (en €TTC)</b>
<b><u>GROUPES SCOLAIRES</u></b>			
Louis Aragon Elémentaire (salle 4)	Réfection salle de classe - Peinture	7 359,00	4 295,08
Jules Ferry maternelle (garderie)	Réfection salles de classes - Peinture	6 444,00	1 579,19
Jules Michelet Elémentaire	Réfection salle de classe n° 15 - Peinture	8 697,00	7 167,32
Emile Zola Elémentaire (salle n°9)	Réfection salle de classe - Peinture	7 359,00	4 309,04
<b>Sous-total groupes scolaires</b>		<b>29 859,00</b>	<b>17 350,63</b>

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre	Montant estimé des matériaux (en € TTC)
<u>CENTRE DE LOISIRS</u>			
Chantemerle	Finition portail - maçonnerie	16 020,00	2 073,34
<b>Sous-total centre de loisirs</b>		<b>16 020,00</b>	<b>2 073,34</b>
<u>EQUIPEMENTS CULTURELS</u>			
Patronage Laïque	Réfection façade côté cour - maçonnerie et peinture	14 910,00	5 652,68
Villa Perochon	Restauration murs - maçonnerie	4 296,00	1 696,26
Site boinot – service Evénements	Reprise des façades - maçonnerie	7 464,00	1 448,33
<b>Sous-total équipements culturels</b>		<b>26 670,00</b>	<b>8 797,27</b>
<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>			
Stade Jean Adolphe (Souché)	Réfection vestiaires arbitre - peinture	455,00	199,05
Patinoire	Réfection vestiaires – peinture	5 728,00	1310,18
<b>Sous-total équipements sportifs</b>		<b>6 183,00</b>	<b>1 509,23</b>
<u>EQUIPEMENTS DIVERS</u>			
Foyer de jeunes travailleurs (FJT) la Roulière	Grilles d'entrées : peinture	2 506,00	451,12
<b>Sous-total équipements divers</b>		<b>2 506,00</b>	<b>451,12</b>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les onze conventions entre la Ville de Niort et la MIPE d'un montant total de 81 238,00 € pour les chantiers d'insertion ;

- approuver le versement à l'association MIPE d'un montant de 81 238,00 € au titre de l'année 2014 pour la main d'œuvre ;

- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour un montant estimé à 30 181,59 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

**Direction Patrimoine et Moyens****CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA  
CHAMOISERIE - APPROBATION DE LA CONVENTION  
PORTANT SUR LA MUTUALISATION DES ACTIVITÉS  
DE GARAGE DE LA VILLE DE NIORT ET DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales modifiée, qui permet désormais à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Après avis des comités techniques compétents,

Par le biais de ces services communs, « gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre » et dont les effets sont « réglés par convention après avis du ou des comités techniques compétents », le législateur entend ainsi encourager la mutualisation de services fonctionnels.

A ce titre, il faut rappeler également que la Ville de Niort utilise déjà les équipements du garage de la Communauté d'Agglomération par convention pour la maintenance de ses véhicules poids lourds.

Aussi, dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leurs ateliers garages respectifs en créant à cet effet, un service commun à l'échelon communautaire dénommé « Garage communautaire » qui prendra effet à partir du 5 mai 2014.

La convention règlera les différents aspects nécessaires à l'organisation de cette mise en commun notamment les aspects relatifs aux moyens humains et matériels, à la répartition des coûts, à la fixation d'un bilan annuel assuré par un comité de suivi qu'il conviendra de désigner.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Délibération n° D-2014-184

**Direction Ressources Humaines**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

**POLE RESSOURCES**

**Direction Commande Publique et Logistique**

Ouverture de poste :

- 1 poste de rédacteur

**POLE CADRE DE VIE**

**Direction Urbanisme et Action Foncière**

Ouverture de poste :

- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe chargé de mission

**Direction Urbanisme et Action Foncière**

**Service Urbanisme réglementaire**

Ouverture de poste :

- 1 poste de rédacteur

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Délibération n° D-2014-185

**Direction Ressources Humaines****EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES  
POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et l'animation de groupe de jeunes enfants.

C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014, il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois occasionnels suivants dont la rémunération a été fixée après des négociations avec les partenaires sociaux :

- 2 postes de directeurs,
- 2 postes de directeurs adjoints,
- 80 postes d'animateurs,

Répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous.

	Accueil des vacances d'été	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire
Directeurs	2	2	598/504
Directeurs Adjoints	2	2	509/438
Animateurs	80	40	477/415

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Délibération n° D-2014-186

**Direction Ressources Humaines****CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES AU SERVICE  
CULTUREL - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION  
DU 10 MARS 2014**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 10 mars 2014, le Conseil municipal a créé 3 emplois temporaires à temps complet d'agent d'accueil au Service Culturel pour une durée de 3 mois maximum du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2014.

Il est rappelé que les missions confiées à ces personnels pendant les manifestations culturelles d'été organisées par la Ville de Niort consistent en :

- la participation à l'accueil physique et logistique des équipes artistiques durant les manifestations ;
- la participation à l'accueil physique et téléphonique du public sur les spectacles et ateliers d'artistes ;
- le suivi des ateliers du cirque.

Il est également rappelé que ces postes ont été créés sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et qu'ils doivent être rémunérés sur l'un des échelons de la grille indiciaire des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Aujourd'hui, il apparaît que le recours à 3 agents d'accueil pendant 3 mois n'est pas adapté à l'organisation qui va être mise en place et qu'il serait préférable, sans modifier le coût global des recrutements, de recourir à 2 agents d'accueil pendant 4 mois et à 1 agent d'accueil pendant 1 mois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier la délibération du 10 mars 2014 susvisée et d'accepter la création de 2 emplois d'agents d'accueil pour 4 mois et d'1 emploi d'agent d'accueil pour 1 mois au service culturel.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Dans la délibération du 10 mars 2014 il avait été prévu de recruter sur une période de quatre mois, trois personnes équivalents temps plein.

En fait la répartition sera un peu différente, c'est que nous aurons deux personnes qui seront pendant les quatre mois et une personne pendant un mois. Le tout représentant l'équivalent de trois personnes pendant trois mois équivalent à temps plein.

C'est simplement une répartition dans le temps, différente de celle qui avait été prévue à la précédente délibération.

**Nicolas MARJAULT**

Juste une question sur les dossiers qui étaient en cours et pas forcément achevés, je n'en aurai pas tout le mandat des comme ça, mais il y a une salariée du service culturel qui est passée au service de l'enseignement, je voulais savoir si elle avait été remplacée au service culturel.

Si vous ne pouvez pas me répondre ce soir, ce que je peux comprendre, j'aimerais que vous me répondiez au prochain Conseil.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je vous remercie de comprendre que je ne peux pas vous répondre ce soir. Parce que c'est vrai que sur le tableau des effectifs des 1 000 personnes pour la Ville et les 200 et quelques pour le CCAS, je n'ai pas encore en tête toutes les modifications qu'il a pu y avoir, mais je veillerai à ce que vous puissiez avoir une réponse.

**Direction Ressources Humaines****PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT  
D'UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE À LA DSIT  
COMMUN AVEC LA CAN**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La CAN et la Ville de Niort vont mettre en œuvre un projet mutualisé portant sur la dématérialisation des flux comptables : le Protocole d'Echange Standard électronique (PESV2). Ce protocole entre l'ordonnateur et le comptable permettra la dématérialisation des pièces comptables (titres de recettes, mandats de dépenses), des pièces jointes et signatures électroniques associées. Il vise à remplacer, à terme, les protocoles actuels de transmission de flux variés.

L'arrêté du 3 août 2011 modifiant l'arrêté du 27 juin 2007, portant application de l'article D. 1617-23 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique impose une mise en place de ce protocole d'échange au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce projet lourd et complexe nécessitera des moyens dédiés et notamment un chef de projet informatique pour coordonner l'ensemble des étapes nécessaires à cette évolution, qui comprend notamment :

- l'organisation du transfert des données ;
- les travaux de fiabilisation des informations transmises ;
- la réalisation de tests de conformité et de transmission de flux avec pièces justificatives ;
- la réalisation de tests de signature électronique des bordereaux récapitulatifs.

Pour cela, il convient de recruter temporairement pour une durée de 1 an maximum, conformément à l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée, un chef de projet mutualisé Ville de Niort – CAN, employé à hauteur de 50% par la Ville et 50% par la CAN et rémunéré par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens ou ingénieurs territoriaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- créer un poste temporaire de chef de projet informatique à temps non complet à 50 % pour une durée de un an.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

La CAN et la Ville de Niort ont un projet mutualisé qui porte principalement sur la dématérialisation des flux comptables, et également un peu d'échange de données informatiques avec le Trésor Public, pour tout ce qui est factures.

Ce projet est un projet important et nécessite qu'il y ait, pour le mener, un chef de projet qui soit commun, dont la dépense est partagée entre la CAN et la Ville de Niort.

En fait ce recrutement est le renouvellement d'une personne qui est déjà en place pour mener à bien le projet, ce projet est aussi lié à des obligations réglementaires qui seront effectives à partir de janvier 2015.

**Monsieur le Maire**

Il est temps pour nous de clore ce Conseil municipal, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. A très bientôt.

PROCES-VERBAUX